

REDACTION : ROUBAIS, 85, rue des Fabriciens (près le place de Trélon). TOURCOING, rue Verte, 53

Bureaux administratifs : Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. - Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes : Trois mois : 5 francs. - Un an : 20 francs.

LA POLITIQUE

La fête de l'enseignement laïque

Demain, 19 juin, la démocratie célébrera, d'un bout à l'autre de la France, la fête de l'enseignement laïque.

Les républicains, dans l'hommage qu'ils vont rendre aux maîtres d'école, salueront le plus grand effort qui ait été réalisé dans notre pays pour l'affranchissement des cerveaux, pour la libération des esprits, arrachés brutalement à l'ignorance séculaire dans laquelle l'Eglise s'enfermait de la laisser croître.

Autrefois, les écoles étaient, en quelque sorte, une limite émanation des puissants couverts sous les murs desquels elles s'établissaient.

Le maître d'école, placé sous la surveillance des ecclésiastiques, chantait au lutrin, sonnait les cloches et enseignait, à ses moments perdus, ce qu'il venait de lire au curé paroissial de faire enseigner.

L'instituteur était alors un pauvre homme, domestique, humilié, au service du curé, qui lui parlait en maître, et en faisait l'exécuteur docile et soumis de ses volontés.

Sous la direction de cet homme en servitude, de cet éducateur au front courbé et à l'échine rognée, le cerveau de l'enfant se comprimait, et le monde qui se trouve au sein de l'âme vivante s'éclaircissait à raison.

C'est ainsi qu'on faisait du peuple de France un peuple d'esclaves, sans volonté, sans énergie, sans foi, sans idéal, et qui se laissait mener en venant lui faire sentir la profonde tristesse de ses résignations.

A cette école de l'ignorance, aucun progrès ne fut réalisé dans l'ordre social, et les seuls savants de ces époques déclinantes étaient des moines aux yeux clos, isolés, vêtus professionnels, laissant assez de loisirs pour qu'ils pussent compiler les vieux manuscrits, fouiller les archives du passé, et développer leur intelligence en s'attachant, par un travail vide de gloire, à la sollicitude accablante des cloîtres.

Après cela, il y a passé bien de l'eau sous les ponts.

La Révolution a secouru le pays de ses tourterelles, l'a réveillé de son long engourdissement, et en proclamant l'indépendance des hommes, a infusé à notre nation un sang nouveau, faisant surgir des énergies jusqu'alors insonnées.

L'école primaire pourtant ne prospéra pas; l'indifférence de la monarchie la laissa sans argent, sans force et ne faisant que s'aggraver.

Napoléon Ier, qui est le roi de l'enseignement secondaire, ne s'occupa pas de la modeste école primaire.

C'est au grand empereur Napoléon III qu'il faut en attribuer la responsabilité, car ce fut lui qui fit passer la promesse que de servir porter un fusil et d'être soldat.

Ceux qui conduisaient à la boue n'avaient pas besoin de savoir lire.

Les monarchies qui succédèrent à l'empire ne furent pas davantage préoccupées de la nécessité d'instruire le peuple.

Enfin, la République vint, et elle l'enseignement primaire sortit de l'ornière profonde au fond de laquelle tout le monde était dégringolé depuis que s'était effacé des mémoires, l'effort de la Contention.

Le 19 juin 1872, deux républicains aux fortes idées, aux convictions ardentes, MM. Jean Macé et Emmanuel Vaucher, s'élevèrent à la tribune pour défendre l'enseignement populaire devant le gouvernement et devant le pays.

Afin d'affirmer la vigoureuse pensée dont ils étaient les apôtres, ils organisèrent un gigantesque préfiguration à travers la France pour réclamer la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'école.

La requête fut présentée, appuyée par des centaines de pétitionnaires, avait versé un sou pour coopérer aux frais de ce grand mouvement populaire.

Mais la pétition, une fois déposée, risqua fort de devenir inopérante, vu l'immense armoiré où on l'avait relégué, si Jean Macé et son dévoué compagnon ne s'étaient attachés sans relâche à faire aboutir cette réforme aux résultats désirés.

Le 15 mai 1877, le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, fut obligé de se résigner à signer un décret qui reconnaissait la laïcité de l'école.

Ce ne fut pas chose facile. C'est seulement deux ans après, en 1879, qu'il fut possible de faire passer la loi de l'obligation; la laïcité n'arriva qu'en 1889.

Aujourd'hui, nous pouvons mesurer le chemin parcouru.

Le maître d'école est, en France, imploré de telle façon, que jamais l'Eglise ne pourra retrouver sa vieille influence d'autrefois, influence dont elle a tant abusé.

L'enseignement de l'Ecole, déjà dans les années 1870, est devenu la nation, et rien ne pourra s'attarder désormais

l'action vigoureuse et bienfaisante sur les intelligences des enfants du peuple.

Actuellement, plus de 80.000 écoles primaires, desservies par cent mille instituteurs, donnent l'instruction à cinq millions d'enfants.

Il y a cinquante ans, l'école laïque libre ne possédait pas plus de 40.000 élèves.

Ces chiffres sont, au point de vue comparatif, d'une haute éloquence. Ils font comprendre clairement la différence qui sépare la France d'aujourd'hui de la France d'alors.

L'extraordinaire développement de l'enseignement laïque est lié d'une façon étroite avec la marche du progrès.

L'évolution des idées a suivi l'évolution de l'école.

Aujourd'hui la grandiose manifestation que se prépare pour demain n'est-elle pas seulement une fête scolaire; elle est aussi la fête de la démocratie républicaine.

Et à ce titre, tous les républicains de France s'y associeront.

B. LAGRILLIÈRE-BAUCLERO.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 17 juin. - Le Conseil des ministres s'est réuni à 11 heures au palais de la rue de Louvois.

Les ministres, après l'exposition des affaires courantes, ont discuté les affaires qui venaient devant eux à la Chambre. La première est celle de la réforme sur le régime fiscal de la France-macaron; la seconde, celle de M. Spronck, sur le projet de loi relatif à la municipalité de Bolloré pour faire réviser sa gestion.

C'est le garde des sceaux qui répondra à deux interpellations.

VOIX LA LIBERTÉ

Les électeurs qui se réclament et brayement de la liberté ne laissent échapper aucune occasion de montrer leur indignation. Cela dépêche ceux qui ne respectent pas leur liberté.

Le Ministre de police de Combarren a procédé hier à plusieurs arrestations au sujet d'une scène scandaleuse qui se produisit dimanche dans cette ville.

Un propriétaire de Lauries, M. Daval, se permit de se livrer à une scène de violence envers un ouvrier, quand un homme, faisant partie du cortège, lui enjoignit brutalement de restreindre ses excès.

UNE LEÇON. - M. Poulain communique aux membres du conseil les journaux. Ils ont donc été modifiés d'après les renseignements fournis.

Le président recommande ses commissaires de tenir l'engagement pris de rien commettre de contraire à la presse en matière de compte-rendu émanant de la commission.

M. Rouille se plaint que la question de M. Lagnier, sur le projet de loi relatif à la prière, qui exigeait le silence tombé sur le verbatim de 100.000 francs par M. Chabert, ne soit pas au procès verbal.

M. Fabron Chabert demande s'il a été tenu compte de son intervention dans le compte rendu écrit par M. Michel Lagnier à M. Edgar Combes.

Le président répond que M. Edgar Combes n'a pas eu le temps de faire un compte-rendu.

M. Bontay-Alex se plaint que le compte-rendu de la séance d'hier ait été imprimé et incomplet.

M. Leroix fait la même observation.

M. Chabert rappelle qu'il a été mélangé au compte-rendu de la séance d'hier, ce qui a été fait par M. de Richemond des chèques pour un règlement de banque qui a été fait par M. Chabert.

M. Chabert dit que le verbatim de 100.000 francs par lui, sur les indications de M. Lagnier au conseil, Maseurand pour soulever le cabinet. Waldeck-Rousseau dit qu'il n'a rien à dire.

M. Chabert dans une lettre au Temps, dit qu'il ne s'agit pas de M. Lagnier des chèques, mais de M. Chabert.

M. Chabert dans de longs détails sur son rôle en Alsace comme ministre après la guerre et sur le caractère éminemment public de son rôle.

M. Chabert rappelle qu'il a été mélangé au compte-rendu de la séance d'hier, ce qui a été fait par M. de Richemond des chèques pour un règlement de banque qui a été fait par M. Chabert.

La Commission d'enquête

Séance du 17 juin. - Voici le procès-verbal communiqué par la commission d'enquête sur l'affaire des Chartreux.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Flanclin.

M. Flanclin se fait connaître que M. Edgar Combes demande à être entendu de nouveau par la commission.

M. Edgar Combes décide qu'il sera convoqué pour 4 heures.

M. Rapon, absent, s'excuse également.

M. Flanclin se fait connaître que M. Edgar Combes demande à être entendu de nouveau par la commission.

M. Edgar Combes décide qu'il sera convoqué pour 4 heures.

M. Rapon, absent, s'excuse également.

M. Flanclin se fait connaître que M. Edgar Combes demande à être entendu de nouveau par la commission.

M. Edgar Combes décide qu'il sera convoqué pour 4 heures.

M. Rapon, absent, s'excuse également.

M. Flanclin se fait connaître que M. Edgar Combes demande à être entendu de nouveau par la commission.

M. Edgar Combes décide qu'il sera convoqué pour 4 heures.

M. Rapon, absent, s'excuse également.

M. Flanclin se fait connaître que M. Edgar Combes demande à être entendu de nouveau par la commission.

M. Edgar Combes décide qu'il sera convoqué pour 4 heures.

M. Rapon, absent, s'excuse également.

M. Flanclin se fait connaître que M. Edgar Combes demande à être entendu de nouveau par la commission.

M. Edgar Combes décide qu'il sera convoqué pour 4 heures.

M. Rapon, absent, s'excuse également.

M. Flanclin se fait connaître que M. Edgar Combes demande à être entendu de nouveau par la commission.

M. Edgar Combes décide qu'il sera convoqué pour 4 heures.

M. Rapon, absent, s'excuse également.

M. Flanclin se fait connaître que M. Edgar Combes demande à être entendu de nouveau par la commission.

M. Edgar Combes décide qu'il sera convoqué pour 4 heures.

M. Rapon, absent, s'excuse également.

M. Flanclin se fait connaître que M. Edgar Combes demande à être entendu de nouveau par la commission.

M. Edgar Combes décide qu'il sera convoqué pour 4 heures.

Mission de M. Chabert

M. Chabert - Je refuse de donner le nom de ma sainte patrie que les noms versés dans le verbatim de l'enquête.

M. Bontay-Alex - Personne ne vous a présenté à M. Lagnier.

M. Chabert - Non.

M. Bontay-Alex - Connaissez-vous M. Millard?

M. Chabert - De longue date. Il était mon ami.

M. Bontay-Alex - M. Lagnier n'a pas eu l'air de vous proposer sur les Chartreux aucune proposition.

M. Chabert - Nullement.

M. Bontay-Alex - J'ai vu de votre initiative personnelle que vous avez versé les 100.000 francs au Comité Maseurand.

M. Chabert - Non, vous n'avez pas été témoin de cela.

M. Bontay-Alex - Vous n'avez pas été témoin de cela.

M. Chabert - Permettez-moi de ne pas répondre à cette question.

M. Bontay-Alex - M. Millard n'est-il pas votre ami?

M. Chabert - Non.

M. Bontay-Alex - M. Millard n'est-il pas votre ami?

M. Chabert - Non.

M. Bontay-Alex - M. Millard n'est-il pas votre ami?

M. Chabert - Non.

M. Bontay-Alex - M. Millard n'est-il pas votre ami?

M. Chabert - Non.

M. Bontay-Alex - M. Millard n'est-il pas votre ami?

M. Chabert - Non.

M. Bontay-Alex - M. Millard n'est-il pas votre ami?

M. Chabert - Non.

M. Bontay-Alex - M. Millard n'est-il pas votre ami?

M. Chabert - Non.

M. Bontay-Alex - M. Millard n'est-il pas votre ami?

M. Chabert - Non.

M. Bontay-Alex - M. Millard n'est-il pas votre ami?

La question Jamin

La question Jamin n'a été posée que nous de l'après-midi.

M. Lagnier - Nous avons fait un remède de 100.000 francs. Dans ce remède, nous avons fait un remède de 100.000 francs.

M. Bontay-Alex - Notre comité date de 1898.

M. Lagnier - Non.

M. Bontay-Alex - Notre comité date de 1898.

M. Lagnier - Non.

M. Bontay-Alex - Notre comité date de 1898.

M. Lagnier - Non.

M. Bontay-Alex - Notre comité date de 1898.

M. Lagnier - Non.

M. Bontay-Alex - Notre comité date de 1898.

M. Lagnier - Non.

M. Bontay-Alex - Notre comité date de 1898.

M. Lagnier - Non.

M. Bontay-Alex - Notre comité date de 1898.

M. Lagnier - Non.

M. Bontay-Alex - Notre comité date de 1898.

M. Lagnier - Non.

M. Bontay-Alex - Notre comité date de 1898.

M. Lagnier - Non.

M. Bontay-Alex - Notre comité date de 1898.

M. Lagnier - Non.

M. Bontay-Alex - Notre comité date de 1898.

M. Lagnier - Non.

M. Bontay-Alex - Notre comité date de 1898.

M. Lagnier - Non.

M. Bontay-Alex - Notre comité date de 1898.

M. Lagnier - Non.

PRIX DES ANNONCES : O fr. 25 la ligne. RÉCLAMES : O fr. 50. PAIS DIVERS : O fr. 75. LOCAUX : 1 fr.

Les annonces seront reçues aux Bureaux de la presse à Lille, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

PEROUZIEU CHEZ M. LAGRILLIÈRE

Après l'admission de M. Chabert et devant le refus de l'admission de l'abbé Perrouzieu, le conseil des ministres a décidé de ne pas admettre Perrouzieu.

M. Lagnier - Je suis sûr que vous ne serez pas admis.

M. Chabert - Non.

M. Lagnier - Je suis sûr que vous ne serez pas admis.

M. Chabert - Non.

M. Lagnier - Je suis sûr que vous ne serez pas admis.

M. Chabert - Non.

M. Lagnier - Je suis sûr que vous ne serez pas admis.

M. Chabert - Non.

M. Lagnier - Je suis sûr que vous ne serez pas admis.

M. Chabert - Non.

M. Lagnier - Je suis sûr que vous ne serez pas admis.

M. Chabert - Non.

M. Lagnier - Je suis sûr que vous ne serez pas admis.

M. Chabert - Non.

M. Lagnier - Je suis sûr que vous ne serez pas admis.

M. Chabert - Non.

M. Lagnier - Je suis sûr que vous ne serez pas admis.

M. Chabert - Non.

M. Lagnier - Je suis sûr que vous ne serez pas admis.

M. Chabert - Non.

M. Lagnier - Je suis sûr que vous ne serez pas admis.

M. Chabert - Non.

M. Lagnier - Je suis sûr que vous ne serez pas admis.

M. Chabert - Non.

M. Lagnier - Je suis sûr que vous ne serez pas admis.

M. Chabert - Non.

M. Lagnier - Je suis sûr que vous ne serez pas admis.

LE PARLEMENT

CHAMBRE

LA SÉANCE

M. Henri Brisson préside.

La France-macaron.

On discute l'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Frachon - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Brisson - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Frachon - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Brisson - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Frachon - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Brisson - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Frachon - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Brisson - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Frachon - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Brisson - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Frachon - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Brisson - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Frachon - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Brisson - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Frachon - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Brisson - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Frachon - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Brisson - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

SENAT

LA SÉANCE

M. Fallières préside la séance.

On discute l'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Frachon - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Fallières - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Frachon - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Fallières - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Frachon - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Fallières - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Frachon - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Fallières - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Frachon - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Fallières - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Frachon - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

M. Fallières - L'interpellation de M. Frachon sur la France-macaron.

Informations parlementaires

Les députés de douze départements ont été élus députés.

M. Brisson a été élu président de la commission d'enquête.

M. Frachon a été élu rapporteur de la commission d'enquête.

M. Brisson a été élu président de la commission d'enquête.

&lt;